

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

N°42

Objet :

RAPPORT DU FSRIF 2024

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

2 JUILLET 2025

Date de la Convocation :

26 JUIN 2025

Date d'affichage de la
convocation :

26 JUIN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 24

Membres représentés : 08

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|---------------------|-----------|-----------------------|
| Céline CHASSIN | pouvoir à | Marc HONORÉ |
| Camille VAUR | pouvoir à | Suzanne JAUNET |
| Dominique DESMET | pouvoir à | Jacques TANGUY |
| Alisson ZANI | pouvoir à | François DAZELLE |
| Gharib NAJI | pouvoir à | Annie DEBRAY-GYRARD |
| Véronique LEBARBÉ | pouvoir à | Evelyne BEAUDICHON |
| Maeva CRUZ | pouvoir à | Jean-François DEMAREZ |
| Jessica DORLENCOURT | pouvoir à | Louis-Armand VIREY |

Etaient absents :

Sarah SABOURIN
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Valentin GUILLAUME

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2025

N° 042

OBJET : RAPPORT DU FSRIF 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2531-12 et L2531-16,
Vu la décision de notification de la Préfecture des Yvelines attribuant à la commune un F.S.R.I.F. de 1.304.564 € au titre de 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant la nécessité d'établir un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France et de le présenter au Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport 2024 présenté par le Maire sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France,

ARTICLE 2 : CONFIRME que les fonds versés au titre du FSRIF restent insuffisants et permettent de financer uniquement 4,85% des actions entreprises pour contribuer à améliorer les conditions de vie des Achérois.

Fait et délibéré à Achères, le 2 juillet 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme

Le Maire

Marc HONORE

